



COMMUNIQUÉ

OFFICE OF THE FIRE MARSHAL
BUREAU DU COMMISSAIRE DES INCENDIES

31 juillet 2025

N° 2025-04

Subvention pour la sécurité-incendie 2024-2025 – Compte rendu

En 2024, le gouvernement de l'Ontario a annoncé une Subvention pour la sécurité-incendie de 30 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les municipalités qui ont mis sur pied un service d'incendie en vertu de l'alinéa 2(2)b) de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*. La première année de la Subvention pour la sécurité-incendie était axée sur la santé et la sécurité des pompiers, en mettant l'accent sur les initiatives de prévention du cancer.

En juillet 2024, les municipalités ont commencé à soumettre des propositions de projet au Bureau du commissaire des incendies (BCI) concernant des initiatives de prévention du cancer et d'infrastructures mineures. Ces propositions ont démontré la nécessité du projet, son rendement du capital investi et ses avantages pour la sécurité publique. Pour l'exercice 2024-2025, une subvention de 10 millions de dollars a été attribuée et distribuée aux demandeurs retenus.

Comme l'indique l'annexe F de l'entente de paiement de transfert, tous les bénéficiaires de la Subvention pour la sécurité-incendie retenus doivent remplir un rapport faisant état des résultats de leurs projets approuvés. Le rapport complémentaire (PDF à remplir) se trouve maintenant dans le système [Paiements de transfert Ontario \(PTO\)](#). La période visée par le rapport se prolonge jusqu'à l'achèvement du projet, l'échéance étant le 15 décembre 2025.

Pour vous aider à remplir votre rapport, le BCI a élaboré le guide de compte rendu sur la Subvention pour la sécurité-incendie ci-joint.

Pour obtenir de l'aide pour soumettre votre rapport dans PTO, veuillez consulter le [Guide de référence de PTO](#).

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide dans le cadre du processus de compte rendu sur la Subvention pour la sécurité-incendie, veuillez communiquer avec le conseiller en protection contre les incendies de votre région.